



Efficacité Transition
Énergétique en Santé

Pays de la Loire

SYDELA
LOIRE-ATLANTIQUE



APPEL A PROJET MAITRISE DES CONSOMMATIONS ET ENERGIES RENOUVELABLES

Contexte et objectif

Le dispositif ETE a pour objectif de rénover des bâtiments sanitaires et médicaux-sociaux (public, privé non lucratif & privé lucratif) en mobilisant les acteurs du territoire. La MAPES assure la Coordination Régionale d'Efficacité et Transition Énergétique en santé. Un binôme d'acteurs territoriaux (Centre Hospitaliers & Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie) complète ce dispositif sur chaque département avec des postes de Conseillers en Maitrise de l'Énergie (CME).



Plus d'info :

www.mapes-pdl.fr

www.sydel.fr

Le SYDELA (Syndicat d'énergie de Loire-Atlantique) est partenaire du dispositif ETE sur la Loire-Atlantique et conseille les établissements sur leurs projets d'énergies renouvelables.

Cet appel à projets vise à accompagner les établissements dans leurs projets de rénovation énergétique et/ou d'énergies renouvelables.

Critères d'éligibilité

Tous les établissements ES/ESMS de Loire-Atlantique. (Public, Prive, Privé Non Lucratif) sont éligibles.

Les candidats doivent s'engager via le dispositif ETE et fournir les éléments demandés dans la candidature avant le :

- 31 Octobre 2022 pour un accompagnement fin 2022
- 31 janvier 2023 pour un accompagnement en 2023

Aucuns travaux ne doivent être engagés avant 2023.

Pour candidater à ETE, c'est simple :

- Remplir 3 questionnaires
- Fournir vos factures d'énergie
- Signer une lettre d'engagement
- Remplir le flash diag



Je candidate

Eco Énergie Tertiaire (ou Décret Tertiaire)

Le **dispositif Éco énergie tertiaire** est une obligation réglementaire engageant les acteurs du tertiaire vers la sobriété énergétique. Issu du décret tertiaire, il impose **une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire afin de lutter contre le changement climatique**. Pour y parvenir, les actions déployées vont au-delà de la rénovation énergétique des bâtiments. Elles concernent aussi la qualité et l'exploitation des équipements, le comportement des usagers...

-40%
en 2030

-50%
en 2040

-60%
en 2050



Pour en savoir plus



Accompagnement et Aides financières

Les bénéficiaires seront accompagnés en plusieurs étapes dans leur démarche, de la réflexion à la réalisation :

- Analyse de la situation actuelle : Consommations d'énergies, eau, assujettissement au décret tertiaire...
- Analyse des enjeux énergétiques : Efficacité énergétique / Rénovation et/ou énergies renouvelables
- Note d'opportunité sur les énergies renouvelables les plus appropriées

Aides financières du dispositif ETE :

- jusqu'à 60% pour les études techniques
- jusqu'à 50% pour l'outillage et instrumentation

Aides financières ADEME :

- jusqu'à 70% pour les études énergies renouvelables
- de 20 à 60% pour la réalisation d'installation d'énergies renouvelables : biomasse, géothermie, solaire thermique

Votre contact en Loire-Atlantique

Benjamin CHOBLET - CME 44
benjamin.choblet@sydela.fr
07 88 95 91 13

Exemples de projets accompagnés

Biomasse

Installation d'une chaudière granulés (bois) à l'EHPAD Résidence le Sillon à Saint-Etienne-de-Montluc (44)

- Subvention de 5 400 € (36% du montant des travaux)

Installation d'une chaudière bois mutualisée entre l'EPMS Lejeune et le Centre Hospitalier de Bel-Air de Corcoué-sur-Logne (44)

- Subvention de 304 920 € (67% du montant des travaux)

Géothermie

Installation d'une pompe à chaleur assistée par géothermie sur le nouveau centre de soins du groupe à EPSYLAN de Nort-sur-Erdre (44)

- Subvention sur l'investissement de 48 000 € (46% du montant des travaux)

Solaire thermique

Installation solaire pour l'eau chaude sanitaire sur le foyer Terre Neuve à Chauvé (44)

- Subvention de 6 900 € (40% du montant des travaux)

